

NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU BUDGET PRIMITIF 2024

L'article L.2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune ; elle est disponible sur son site internet.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2023. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité. Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, ou le 30 avril l'année de renouvellement de l'assemblée, et transmis au représentant de l'État dans un délai de 15 jours maximum après la date limite de vote du budget. Par cet acte, le président, ordonnateur, est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile.

Le budget 2024 a été voté le 09/04/2024 par le conseil communautaire. Il peut être consulté sur simple demande aux heures d'ouvertures de la Communauté de Communes.

Ce budget a été réalisé sur les bases du débat d'orientation budgétaire présenté le 28/03/2024

Il a été établi avec la volonté :

- de maîtriser les dépenses de fonctionnement dans un contexte inflationniste tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus aux habitants ;
- de contenir la dette en limitant le recours à l'emprunt ;
- de mobiliser des subventions auprès de la Région ou de l'Etat chaque fois que possible.

Les sections de fonctionnement et d'investissement structurent le budget de notre collectivité. D'un côté, la gestion des affaires courantes (ou section de fonctionnement), incluant notamment le versement des rémunérations des agents ; de l'autre, la section d'investissement qui a vocation à préparer l'avenir.

I. La section de fonctionnement

a) Généralités

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communautaires.

Les recettes correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population, aux impôts locaux, aux dotations versées par l'Etat, à diverses subventions.

Les recettes de fonctionnement 2024 représentent 17 396 369 euros.

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les rémunérations du personnel communautaire, l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées et les intérêts des emprunts à payer.

Les rémunérations des agents correspondent à 36.7 % des dépenses de fonctionnement.

Les dépenses de fonctionnement 2024 représentent 15 042 096 euros.

Au final, l'écart entre le volume total des recettes de fonctionnement et celui des dépenses de fonctionnement constitue l'autofinancement, c'est-à-dire la capacité de la commune à financer elle-même ses projets d'investissement sans recourir nécessairement à un emprunt nouveau.

Il existe trois principaux types de recettes pour une commune :

- Les impôts locaux,
- Les dotations versées par l'Etat,
- Les recettes encaissées au titre des prestations fournies à la population.

b) Les principales dépenses et recettes de la section :

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Dépenses courantes	3 931 005	Excédent brut reporté	9 265 798
Dépenses de personnel	5 530 000	Recettes des services	1 000
Autres dépenses de gestion courante	5 172 313	Impôts et taxes	13 032 278
Dépenses financières	36 587	Dotations et participations	1 102 112
Dépenses exceptionnelles	21 201	Autres recettes de gestion courante	158 085
Autres dépenses	188 992	Recettes exceptionnelles	
Dépenses imprévues		Recettes financières	18 246
Total dépenses réelles	15 042 096	Autres recettes	53 619
Charges (écritures d'ordre entre sections)	487 989	Total recettes réelles	26 662 166
Virement à la section d'investissement	11 210 034	Produits (écritures d'ordre entre sections)	77 953
Total général	26 740 119	Total général	26 740 119

c) La fiscalité

Les taux des impôts locaux pour 2024 :

- *concernant les ménages*
 - Taxe foncière sur les propriétés bâties 6.02%
 - Taxe foncière sur les propriétés non bâties 20.17%
 - Taxe d'habitation (sur les résidences secondaires) :8.34%
- *concernant les entreprises*
 - Cotisation foncière des entreprises (CFE) 9.34%
- La TEOM : 19.75 % en plaine / 10.40 % en montagne

Le produit attendu de la fiscalité locale s'élève à 12 320 278€.

d) Les dotations de l'Etat.

Les dotations attendues de l'Etat s'élèveront à 752 285 € soit une hausse de 8.48% par rapport à l'an passé et la dotation d'intercommunalité qui devrait augmenter de 20% en 2024 (LFI2024) puis redescendre à 10% l'année soit 262 827 € en 2023

II. La section d'investissement

a) Généralités

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la communauté de communes à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel.

Le budget d'investissement de la communauté de Communes regroupe :

- en dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.
- en recettes : deux types de recettes coexistent les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus, le FCTVA et l'autofinancement dégagé de la section de Fonctionnement

b) Une vue d'ensemble de la section d'investissement

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Solde d'investissement reporté déficit		Solde d'investissement reporté excédent	1 980 211
Remboursement d'emprunts	317 103		
Travaux	4 204 249	Virement de la section de fonctionnement	11 210 034
Etudes	1 211 118	FCTVA	70 000
Autres	104 975	Taxe aménagement	
Autres dépenses	186 027	Subventions	303 350
Charges (écritures d'ordre entre sections)	131 571	Emprunt	39 665
/		Produits (écritures d'ordre entre section)	676 982
Total général	6 155 043	Total général	14 280 242

b) Les principaux projets d'investissement sont les suivants :

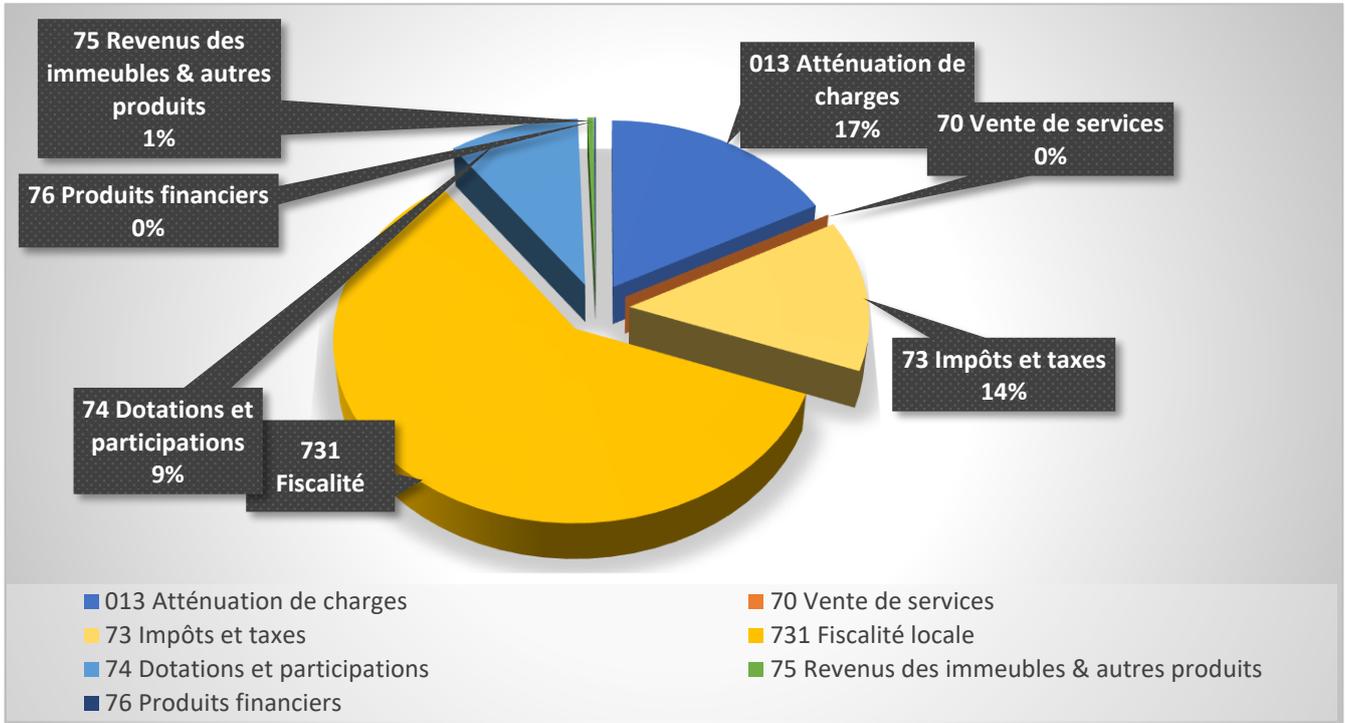
ENVELOPPE PROJET	CP 2024	CP 2025	CP 2026	CP 2027	CP 2028	Total
GEMA-PI						3 670 420
PAPI : Etudes préalables et travaux	685 467	638 267	92 666			1 416 400
Umbrione : Etudes préalables et travaux	120 000	126 000	495 000			741 000
GEMA-PI : solde études et travaux et acquisition de matériel	11 520	250 000	250 000	250 000	250 000	1 011 520
DFCI	101 500	100 000	100 000	100 000	100 000	501 500
Mobilité et aménagement Urbain						7 732 015
Eclairage Public cordon lagunaire	100 000	964 000	120 000	120 000	120 000	1 424 000
Sécurisation	269 215	165 000	165 000	165 000	165 000	929 215
Aménagements et voies douces	300 000	1 150 000	1 150 000	1 150 000	1 000 000	4 750 000
Mobilité : Déploiement service vélo	69 600	469 200	30 000	30 000	30 000	628 800
Fonds de concours développement et attractivité du territoire 2022 - 2026						586 027
Fonds de concours	186 027	200 000	200 000			586 027
Stratégie Immobilière						9 007 000
Siège / Service collecte / locaux techniques	1 627 000	1 070 000	770 000	770 000	770 000	5 007 000
Acquisitions foncières et aménagement		1 000 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000	4 000 000
Tourisme et attractivité du territoire						1 158 322
Sentiers de randonnées	332 200	164 122	54 000	54 000	54 000	658 322
PAT						-
Aménagement des plages						-
Petit patrimoine	100 000	100 000	100 000	100 000	100 000	500 000
Modernisation et renouvellement de la flotte automobile et du matériel roulant						1 747 500
Matériel roulant : service collecte et aménagement	470 000	300 000	300 000	300 000		1 370 000
Flotte automobile Renouvellement	77 500	50 000	50 000	100 000	100 000	377 500
TOTAL DEPENSES PREVISIONNELLES	4 450 029	6 746 589	4 876 666	4 139 000	3 689 000	23 901 284
ENVELOPPE COURANT	2024	2025	2026	2027	2028	Total
Modernisation du patrimoine	100 000	50 000	50 000	50 000	50 000	300 000
Renouvellement et modernisations des moyens généraux	500 000	500 000	500 000	500 000	500 000	2 500 000
Matériel « service collecte »	756 340	756 340	756 340	756 340	756 340	3 781 700
TOTAL DEPENSES PREVISIONNELLES	1 356 340	1 306 340	1 306 340	1 306 340	1 306 340	6 581 700
TOTAL GENERAL	5 806 369	8 052 929	6 183 006	5 445 340	4 995 340	30 482 984

c) Les subventions d'investissements prévues pour 2024 :

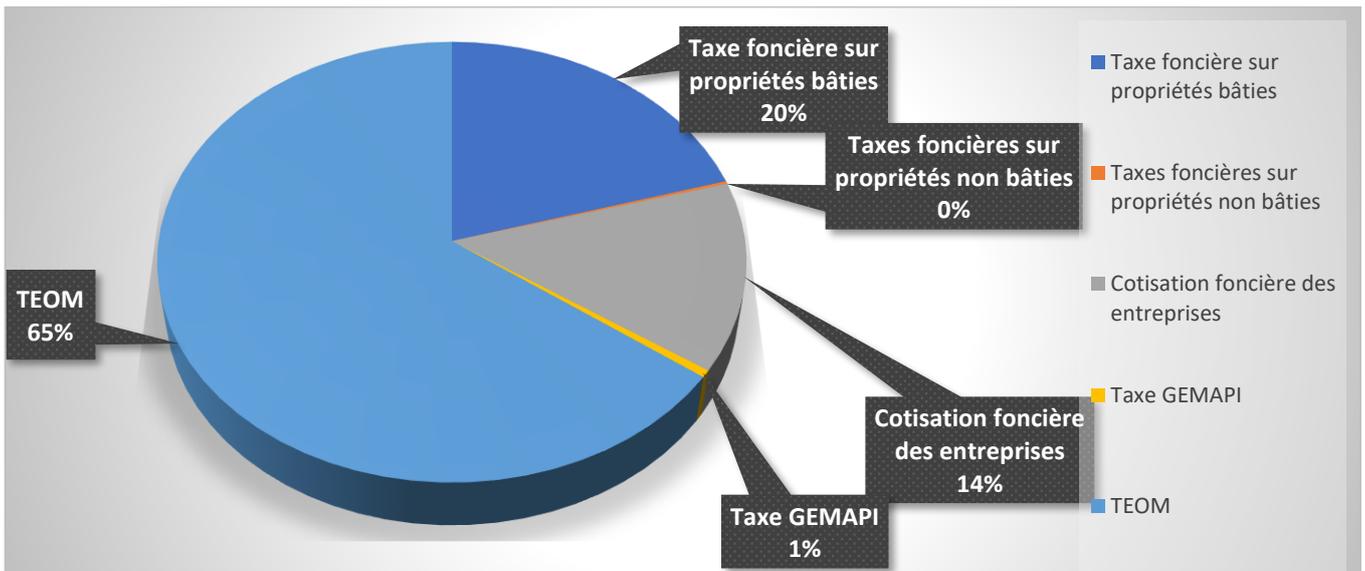
- de l'Etat : 228 250 €
- de la Région : 47 800 €
- Autres : 17 000 €

III. Les données synthétiques du budget – Récapitulation

a) Recettes de fonctionnement :



b) Détail des impôts et taxes



c) Les principaux ratios

Encours de la dette	2021	2022	2023
Annuités de la dette	379 413	370 801	366 806
Montant de la dette au 31/12/2023	2 642 713	2 329 832	2 014 860
Epargne brute	1 618 554	1 997 140	3 600 718
Epargne nette	1 307 725	1 684 258	3 285 745
Capacité de désendettement	1,63	1,17	0,56